

FACULTE D'ARCHITECTURE

Auteur : Pablo LHOAS

Date : 29/04/2021

N° de version du document : 1

Destinataires : membres du Conseil
facultaire

Caractère du document :

Public :

Interne : X

Confidentiel :

Ne pas diffuser sans autorisation :

Autre :

Procès-verbal 27.04.2021

Présents : Lhoas Pablo (Président), Rabinowicz Marcelle, Bergilez Jean-Didier, Grulois Geoffrey, Lo Buglio David, Brisy Jean-Luc, Brunfaut Victor, Damay Ludivine, Daout Anne-Sophie, De Rijk Maud, Dejasse Pierre, Derycke Denis, Dubois Pauline, Fisher Axel, Gilot Françoise, Godfroid Christine, Guerin-Ladouce Mahaut, Le Maire Judith, Lecocq Philippe, Leonard Lisa, Linze Daniel, Martin Geneviève, Martineau Julie, Moretto Luisa, Moritz Benoît, Perziani Dalia, Pools Denis, Robert Yves, Rossius Carol, Schaut Christine, Spor Marine, Stas Cécile, Sterno Jean Marc, Tasouji Mehrangiz, Thomisse Vinciane, Tribel Alexis, Tshiyembi Kayoka Jeremy, Strauwen Iwan, Van Acker Wouter, Van Dongen-Vogels Alexandre, Van Essche Eric, Van Huffel Ellen, Vanhufflen Garnier Hector, Wargnies Isabelle, Fauvel Claire

Invitée : Boët Sylvie (CASH-e)

Excusés : Cohen Maurizio, Giovanini Suzanne, Katara Kiran, Peclow Valérie

0. Suivi des questions générales relatives à l'université

0.1. Mesures prises par l'Université et la Faculté suite à l'épidémie de Coronavirus – Mesures Q2

Le Doyen rappelle que les dispositions pour les examens sont fixées, à savoir que les évaluations des cours théoriques se dérouleront en distanciel sauf pour ceux qui se sont déjà déroulés en présentiel en janvier, et quelques très éventuelles dérogations pour d'impérieuses raisons pédagogiques sont en pourparlers. A savoir qu'au niveau global de l'université la répartition des auditoriums est faite et quasiment tous les auditoriums sont mobilisés (toutes les Facultés travaillent sur le même principe que la nôtre) et qu'il sera difficile d'en ajouter.

0..1.1. Mise à disposition de tests salivaires à Flagey

Une antenne est en place à Flagey (à la récupérathèque). Ce service est opérationnel.

0.2. Cash^e – présentation du dispositif – Sylvie Boët Annexe n°1

Le Doyen présente Sylvie Boët, qui pilote ce nouvel organe de prévention du harcèlement étudiant à l'université, CASH^e – déjà présenté lors d'un précédent CF mais dont l'importance justifie bien une présentation par sa principale conseillère.

Mme Boët expose une présentation de la structure (PPT), en insistant sur l'importance de parler du "risque" afin d'anticiper le harcèlement. Elle présente les origines, son profil et parcours, les missions de CASH^e, et la prise en charge.

L'idée était de renforcer ce qui existait déjà mais qui ne répondait pas suffisamment bien ou efficacement aux problèmes encourus par les étudiants. CASH^e s'inscrit dans une dynamique de recherche de solution vers un mieux-être et un mieux-faire.

Il existe un formulaire de signalement en ligne permettant d'informer la cellule de manière concrète, anonyme ou personnalisée, des problèmes rencontrés. Plus il y a de formulaires rapportant des faits similaires ou se rapportant à une même personne au centre d'un conflit, plus la prise en charge du traitement du signalement pourra être confortée et consolidée.

CASH^e, c'est une structure à l'écoute et indépendante. Les entretiens sont confidentiels, et le traitement du signalement s'opère en toute discrétion. Les autorités peuvent être prises à parti sans rentrer dans une logique disciplinaire (recherche de l'autorité la plus compétente, interpellation du VR aux affaires étudiantes), relai vers

un espace thérapeutique, possibilité de faire appel à un tiers pour trouver des conseils et être guidé au mieux, démarche de conciliation possible.

CASHe aide dans la démarche de résolution du conflit, offre un soutien dans la mise en mots et en forme du mal-être subi.

Qui peut s'adresser à CASHe ?

- Les étudiants qui se sentent victimes de tels comportements ou qui s'interrogent;
- Les personnes (étudiant-es ou professionnel-les) qui assistent à ce genre de comportements et qui ne savent pas quoi faire pour que cela s'arrête;
- Les personnes auteures de ce genre de comportements (étudiant-es ou professionnel-les) désireuses de changer voire de réparer;
- Tout-e professionnel-le confronté-e à cette situation désireux-se de réfléchir aux moyens de la modifier.

Contact :

<https://www.ulb.be/Cashe>

Cash-e@ulb.be

Téléphone

Responsable Sylvie Boët: 4558

Secrétariat Christine Anuset: 4556

GSM- Whatsapp – 0474/563097 (réponse du lun au vend entre 8 et 17h)

Bureaux: Bâtiment IEE R41-2-207

Le power point est mis à la disposition des membres dans le dossier du jour de TEAMS.

Une campagne d'affichage est-elle prévue ? Oui, elle a déjà été lancée et a fait parler d'elle. Elle doit d'ailleurs être revue pour encourager les étudiants à consulter la structure en toute sérénité. CASH^e travaille en étroite collaboration avec les cercles et bureaux étudiants.

Quel est le lien entre le dispositif de CASH^e et ce qui existe au niveau de la législation ? Les étudiants ne sont pas protégés au niveau juridique en cas de harcèlement, puisqu'ils ne sont pas considérés comme des travailleurs. A contrario, les élèves de l'enseignement obligatoire sont protégés par une série de lois, comme les professionnels. L'ULB a donc souhaité mettre en place cette structure qui n'offre pas une forme de protection légale mais tend à chercher et mettre en œuvre les moyens les plus adéquats pour diminuer l'occurrence des phénomènes tels que le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, la discrimination et contribuer à la résolution de la problématique tant sur un plan individuel qu'institutionnel.

Les membres remercient chaleureusement l'intervention de S. Boët et encouragent la diffusion de ces informations. Le Doyen souligne l'importance de cette initiative et d'avoir recours à la structure en cas de besoin.

1. Administration du Conseil facultaire

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 Annexes n°2 et 3

Le procès-verbal est approuvé.

2. Suivi des commissions permanentes

2.1. Commission de l'enseignement

Suivi de la Commission de l'enseignement du 30 mars 2021

2.1.1. Calendrier 2021-2022 (annexe n°4)

Vote.

Le calendrier proposé pour l'année 2021-2022 s'inscrit dans le prolongement de la réforme. Il est le fruit du travail d'un GT spécifique au sein de la Commission enseignement et de l'apport majeur des représentants étudiants pour son élaboration. Parmi les objectifs généraux ayant mené à ce calendrier, on relèvera, entre autres, un souhait de simplification du calendrier ainsi qu'un rééquilibrage horaire et organisationnel entre les enseignements du projet, les cours théoriques et les questions d'architecture tout au long de l'année.

Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- Une rentrée académique simultanée pour l'ensemble des bacheliers et masters.
- La ventilation, sur l'ensemble de l'année, de semaines « projet », réservées à l'organisation de voyages, de visites, de jurys, de workshops...
- L'apparition des semaines intermédiaires, comme dans les autres facultés, libérées des enseignements du projet, permettant des « rattrapages » pour les cours théoriques.
- L'ajout d'une semaine « Questions d'architecture » en fin de sessions d'examen pour organiser des jurys, des expositions, des projections de films sans déborder sur les autres évaluations.
- Le maintien d'une « semaine d'activités spéciales » qui correspond à l'actuelle SIP. La volonté est de pérenniser cette semaine malgré la suppression du FEE et d'en définir les modalités afin qu'elle soit complémentaire à l'enseignement du projet.
- Une inversion des évaluations finales en fin de Q2 (tenue des jurys avant les examens) pour les trois derniers blocs.
- Le calendrier est construit de manière à ce que l'année puisse se terminer fin juin et non début juillet (une particularité qui était propre à la faculté d'Architecture).

Globalement, le nouveau calendrier tend à se normaliser « ULB » tout en gardant les spécificités de la Faculté.

A terme, ce calendrier sera accompagné

- D'un calendrier des remises de projet/travaux en début de chaque quadrimestre,
- D'une clarification des modalités d'organisation des semaines « intermédiaires » et « projet ».

Le Vice-Doyen à l'enseignement remercie tous ceux qui ont œuvré à l'élaboration du nouveau calendrier pédagogique et du nouveau programme des cours, suite à la réforme votée en 2020. Sont passées en revue les principales modifications, reprises *supra*. Le Vice-Doyen à l'enseignement soulignera aussi les limites de ces changements.

Avantages : atténuation du poids que prenait l'enseignement du projet au détriment des cours théoriques; calendrier qui colle davantage à celui de l'ULB.

Les *semaines intermédiaires* seraient consacrées aux cours théoriques uniquement (prolongement, rattrapage de cours ; organisation d'activités complémentaires ..).

Effets collatéraux : pour les stages (8 ECTS) dans une UE de 10 crédits), le calendrier réduit de deux semaines la période d'été qui pourrait être dévolue aux stages. A noter que la majorité des étudiants ne font pas leur stage durant cette période.

A moyen terme, il faudra réfléchir à l'espace-temps consacré à ces stages pour qu'un quadrimestre soit éventuellement consacré majoritairement à ceux-ci.

Souhait : ce calendrier devrait pouvoir être systématiquement mis à jour en début de quadrimestre, complété de remises des projets et/travaux.

Il reste à définir au mieux les semaines "intermédiaires" et "projet". Une note sera rédigée à cette fin.

Questions/remarques :

Le calendrier semble plus souple et rationalisé. Ceci dit, le 2^e quadrimestre reste très segmenté. Y a-t-il des ajustements possibles ? Le Vice-Doyen à l'enseignement rappelle que cette segmentation est principalement due à la (longue) pause des vacances de printemps auxquelles on associe la semaine d'activités spéciales.

Il faudrait poursuivre la réflexion concernant les jurys et dépôts de mémoire. Il faudrait peut-être retarder la semaine de dépôt pour permettre de peaufiner le mémoire, et l'articuler au mieux au projet de l'étudiant. Le Vice-Doyen à l'enseignement répond que l'idée n'était pas d'avancer ce dépôt, et que les dates peuvent encore être modifiées. Le coordinateur des mémoires transmettra à la CE une proposition de calendrier des dépôts/présentations en ce sens.

Concernant les stages, une période de cinq semaines paraît trop courte. Mais comme évoqué, cela doit être encore étudié. Un membre rappelle que les congés du bâtiment gênent quelque peu les étudiants dans leur recherche de stage. Des stages financés par ERAMUS + doivent s'étaler sur deux mois consécutifs, de même que les stages organisés par l'ARES (6 semaines minimum). Par les changements apportés, les étudiants risquent de ne pas pouvoir bénéficier facilement de ces financements.

Le Vice-Doyen à la Recherche précise que pour le master de spécialisation en urbanisme, le stage a pu être intégré à 100% dans les plages de cours du deuxième quadrimestre.

Un membre demande si des étudiants pourraient obtenir cette année des formes de dérogation dès lors que leur projet de stage a été validé avant cette proposition de modification. Le Doyen et le Vice-Doyen à l'enseignement répondent par l'affirmative.

Les représentants étudiants remercient le Conseil pour la prise en compte des semaines intermédiaires et des réflexions autour des stages.

La *semaine d'activités spéciales* n'est juste pas une "SIP renommée", mais vise à faire en sorte que ce projet pédagogique singulier soit plus en phase avec les projets pédagogiques des différents ateliers, et qu'ils soient donc à l'initiative de cette semaine spéciale. Mais ceci sera rediscuté avec le CEP et la coordination de cette semaine d'activité.

Pour les formations *Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire*, *Master de spécialisation en management territorial et développement urbain*, *Bachelier et master en architecture du paysage*, étant donné que d'autres institutions sont participantes, la faculté a d'autres contraintes. Cela ne remet pas en question le calendrier mais complexifie les autres calendriers qui comportent des nuances qui leur sont propres. Le Doyen reconnaît cette donne, mais pense que la coordination parfaite n'est pas envisageable, en raison des spécificités de la faculté. Il faut toutefois en avoir conscience, et il est en effet bon de le rappeler.

Terminologie ("congés", "vacances", "suspension") et *numérotation*. Un membre relève que les 12 semaines d'activités ne sont pas clairement identifiables. Par ailleurs, pourrait-on essayer, dans la forme terminologique ou le format de ce calendrier, de faire comprendre aux étudiants que les périodes creuses sont faites pour le blocus principalement ? Le Vice-Doyen à l'enseignement prend note de la remarque.

Les nota bene ne correspondent pas aux dates reprises dans le tableau, relève un membre. Le Vice-Doyen à l'enseignement reprecise qu'un peaufinage reste à apporter.

Le Vice-Doyen à l'enseignement a bien pris note de toutes les remarques formulées. Il ajoute que toutes les suggestions complémentaires sont les bienvenues, puisque ce calendrier n'est pas figé, et qu'il souffre de quelques écueils, dont celui concernant les stages, et que de nouveaux dispositifs doivent encore être trouvés. Le doyen affirme que la Faculté se trouve dans un régime de transition, et qu'aucun écueil ne sera minimisé, en particulier pour ces stages, essentiels et représentant 8 ECTS. dans une UE de 10 crédits

Remerciements et votes.

(OUI (35), absentions (4), NON (0))

2.1.2. Évaluations (moyennes, note absorbante)

Depuis cette année académique 2020-2021, suite à une décision du Conseil d'Etat il est recommandé de ne plus avoir recours aux notes absorbantes dans le calcul des moyennes d'UE.

Treize UE de notre programme utilisent actuellement, pour le Q2, la note absorbante et il est donc recommandé d'utiliser un nouveau mode de calcul de la moyenne. En accord avec les présidences de jury, la CE propose d'appliquer de nouvelles règles (la préférence allant à l'usage de la moyenne harmonique pondérée comme alternative au « cliquet », à la note absorbante) afin de s'aligner aux pratiques des autres institutions et au décret de la FWB. Un mémo est en cours de rédaction à destination des collègues concernés par ces UE afin de leur expliquer ce que ce nouveau mode de calcul induit. Un communiqué sera par ailleurs préparé a posteriori pour les étudiants.

Le Vice-Doyen à l'Enseignement indique que si cela n'a pas déjà été fait, les treize titulaires des UE concernées seront bientôt contactés pour qu'ils soient attentifs à cette recommandation. Pour l'année académique prochaine l'ensemble des enseignants seront concernés.

À l'occasion de ce point, il est rappelé à tous les titulaires de cours de vérifier comment est identifiée l'évaluation dans les fiches de cours par souci de clarté pour les étudiants.

2.1.3. Réforme du plan de cours – mise en œuvre (annexe n°5)

Le tableau général du nouveau programme des cours est finalisé.

Les changements par rapport à notre plan de cours actuel se manifestent principalement dans la formation en bachelier (essentiellement autour des enseignements « Structure et matériaux » et « Composition, représentation et moyens d'expression ») et dans l'enseignement du projet pour les 5 blocs (avec entre autres 11 nouveaux ateliers verticaux). Pour les autres cours, il s'agit essentiellement de modifications des mnémoniques (qui ont nécessité la mise à jour de l'ensemble des fiches de cours), de modifications ponctuelles relatives aux titulariats, de regroupements d'AA, de quelques déplacements d'UE d'un bloc à un autre...

La prochaine étape consistera à anticiper et maîtriser la constitution des PAE des étudiants au regard de ces modifications.

Le Doyen remercie vivement le Vice-Doyen à l'enseignement pour son implication tant dans sa nouvelle fonction que dans le travail de réforme mis en œuvre.

Un membre demande des détails quant à la procédure de sélection des nouveaux ateliers verticaux proposés dès l'année prochaine. Le Vice-Doyen répond que l'état d'esprit n'était pas une mise en concurrence des enseignants/projets pédagogiques mais visait la possibilité donnée aux enseignants d'enseigner aussi bien dans les AtHo que les AtVe. Les projets pédagogiques qui seront proposés l'année prochaine sont, en ce sens, le fruit d'un travail collaboratif au sein du CEP, associant l'ensemble des enseignants du projet.

2.2. Commission Carrière et bien-être

Suivi de la Commission Carrière et bien-être du 22 mars 2021

2.2.1. Promotion dans le corps académique et démarches en cours

Une délégation de la faculté a rencontré des autorités universitaires en vue d'examiner la possibilité éventuelle d'une optimisation des carrières académiques des cadres d'extinction.

Une rencontre avec le Vice-recteur aux affaires académiques (M. Verstraeten) et le Vice-recteur à la prospective et aux ressources financières (K. Oosterlinck) a donc eu lieu avec le décanat et deux représentants du coraca. Michel Verstraeten est bien conscient du fait que les procédures actuelles génèrent une mise en concurrence très importante.

Le passage de certains enseignants porteurs du titre de docteur dans le cadre ULB pourrait nécessiter du cadre. La question serait dès lors dans quelle mesure ce cadre éventuel pourrait être libéré à la fois par l'université et la faculté.

2.2.2. Cadres supplémentaires : point d'information

En décembre dernier, le Rectorat a pris contact avec l'ensemble des facultés pour connaître leurs besoins en cadre complémentaire. La Faculté a identifié les besoins suivants : 2,8ETP (besoins urgents) et 2,2 ETP (besoins structurels). Pour l'heure, outre les 0,4 ETP reçus l'an passé et stabilisés en cadre sci, la Faculté reçoit pour l'année académique prochaine : 1 ETP cadre sci et 0,5 ETP patgs.

Résumé des affectations envisagées : sur le 1,4 ETP sci, 0,8 ETP sci sont affectés à l'enseignement du projet et 0,6 ETP AEX en appui aux enseignants des cours théoriques en bachelier.

Vu la demande constante de cadres complémentaires dans les différents enseignements, le président s'interroge sur la possibilité de revoir à terme le plan facultaire de développement tout en conservant l'optique de l'ouverture des deux chaires.

Ce cadre est le bienvenu pour assurer les enseignements et la logistique liée à ces enseignements, vu la hausse du nombre d'étudiants.

Un membre intervient sur l'utilisation des 0,5 ETP PATGS complémentaire ? ,

Est-il possible de dégager des ressources pour la recherche ? qui participera à la décision sur cette utilisation ?

A priori, le cadre dégagé est destiné à l'enseignement essentiellement au bénéfice de l'ensemble de la communauté facultaire, répond le Vice-Doyen aux ressources humaines. Mais il est question par ailleurs de continuer de demander de pouvoir engager un logisticien de recherche.

Le Doyen conforte les propos du Vice-Doyen aux ressources humaines en rappelant que le décanat et la Daf

nouvellement engagée sont très attentifs à renforcer les équipes, dont le service à la recherche . Une analyse de ces besoins est portée actuellement par la Daf.

Il est redemandé qui prend ce type de décision d'affectation tant pour le PATGS que pour l'accroissement de cadre scientifique ? le Conseil facultaire ? le Bureau ?

Le Doyen assure que ce travail est réalisé en toute transparence.

Il rappelle d'ailleurs que les missions d'aide administrative de la Faculté sont bel et bien réalisées

Comment le 0,6 ETP AEX va-t-il être ventilé ?

Comme les années précédentes, à l'issue de ce Conseil, un appel sera lancé aux enseignants de cours théoriques pour identifier les besoins.

Ensuite, si nécessaire, un arbitrage sera opéré (via la Commission Carrière et bien-être en articulation avec la Commission Enseignement).

Christine Godfroid profite de l'occasion pour remercier très chaleureusement G. Pirson qui l'accompagne durant la fin de ce quadrimestre. Dans l'encadrement du projet d'architecture.

2.2.3. Départs à la pension et festivités

Chaque année, la faculté essaye d'organiser des festivités mais qui manquent de structure et d'homogénéité.

L'idée serait d'organiser les prochains départs en parallèle à la remise des diplômes (octobre). Trois enseignants sont concernés pour cette année de même que Georges Pirson dont la cérémonie a dû être reportée en raison de la crise sanitaire.

2.2.4. Communication

La Commission souhaite relever le travail accompli par la cellule Communication (newsletter, capsules).

2.3. Commission de la Recherche

Suivi de la Commission de la recherche du 19 avril 2021

2.3.1. Mise à jour de la composition de la plateforme PANORAMA (annexe n°6)

La Commission prend acte du courrier repris en annexe. Le Conseil facultaire est invité à entériner cette modification.

Le Conseil facultaire prend acte de cette modification.

2.3.2. Réunion du 19/4 avec le vice-recteur à la recherche concernant les spécificités de la recherche en architecture

Voir PPT (annexe n°7) en vue de cette rencontre.

Le Vice-doyen à la Recherche explique qu'au cours de cette réunion à l'initiative du Doyen avec le vice-recteur à la recherche Marius Gilbert et le Directeur de l'administration de la recherche ULB Daniele Carati, ont été essentiellement rappelées certaines difficultés à faire reconnaître les spécificités de la recherche en architecture au FNRS et à l'ULB, ainsi qu'une série de financements ou de postes non obtenus par la Faculté.

Le Doyen invite l'ensemble des membres à consulter ce document afin de mieux connaître la Recherche de la Faculté et afin d'encore affiner les arguments qu'il conviendra de porter au FNRS ou dans d'autres instances.

2.3.3. Lancement de la première publication de la collection Architecture, urbanisme, paysagisme aux Editions de l'Université de Bruxelles

Première édition de [Le Plan libre de Le Corbusier ou l'architecture mise en tension](#), par Patrick Burniat.

La Commission souhaiterait encourager l'auteur à donner une conférence, en présentiel, quand cela sera possible, autour de la parution de ce premier numéro.

Le Vice-Doyen à la Recherche remercie tout particulièrement Ellen Van Huffel qui a œuvré à la maquette. La procédure de soumission pour publication est ouverte et n'est pas exclusive à l'ULB, précise le Vice-Doyen. Il suffit de contacter la responsable des Éditions (Emilie Mens, directrice éditoriale).

2.3.4. Actualités des centres

- SASHA : parution d'un article de Sophie Hubaut, dans la revue *Brussels Studies*, [Le Paysage dans l'action publique bruxelloise](#)
- [Publication](#) : Damay, Ludivine, Jacquet, Vincent (dir.), *Les transformations de la légitimité démocratique. Idéaux, revendications et perceptions*, Academia, Louvain-La-Neuve, 2021.
- HORTENCE : Séminaire de Lyna Bourouiba et Irina Davidovici / *Architecture et Degré Zéro* / 20.04.2021
- METROLAB : séance #3 "La mobilité" du cycle de webinaires "Une écologie des éléments urbains" / avec les interventions de Nadia Casabella et Claire Pelgrims, 22.04.21
- HORTENCE : conférence d'Axel Fisher, [Figures in a landscape](#), 22.04.21, dans le cadre d'un webinaire organisé par MaMo
- "The curator is absent", une exposition de Lieven De Boek / 25.04.2021 - 23.05.2021

Le Vice-Doyen à la Recherche félicite Ludivine DAMAY et Sophie HUBAUT pour leur publication.

2.4. Commission des bâtiments

Suivi de la Commission Bâtiments du 30 mars 2021

2.4.1. Solbosch/Flagey : usage des locaux : problèmes récurrents avec les services techniques et d'entretien

Le Président rappelle que ces problèmes persistent, en regard de certains ateliers en particulier. Le service technique n'intervient plus dans les locaux, jugés dans un état trop sale pour être nettoyés par les services d'entretien habituels. Le Président renvoie toujours le ROI- usage des locaux, à toutes les parties, qui connaissent leur devoir et responsabilité vis-à-vis de ces locaux. Existents des bâches, conteneurs, mais malgré tout, les locaux ne sont pas débarrassés de leurs encombrants. Un nettoyage/évacuation pourrait être organisé deux fois par an avec la récupérathèque.

2.4.2. Flagey : travaux de chauffage

Les travaux sont terminés. Il faudra faire une demande spécifique auprès du Président pour obtenir des vannes thermostatiques manuelles, en sachant que leur nombre sera forcément limité (cf. perturbation de la régulation générale). Ces installations ne sont possibles ni dans les ateliers ni dans les espaces qui sont équipés des capteurs de température. Pour les dépannages, (certains problèmes techniques sont connus), il faut téléphoner au 22.22 (dispatching), d'autant plus qu'il n'y a plus d'agent localisé à Flagey. En cas d'urgence, le #7. Il est rappelé que le chauffage dépend des infrastructures, pas de la Faculté.

Le président complète ces points en évoquant plusieurs projets, à savoir :

- Projet de relooking du musée prêt à accueillir l'exposition à partir du 15 mai;
- Projet de retravailler la signalisation à Flagey (homogénéisation de la signalétique, travail graphique);
- Projet de places de vélo supplémentaires (à relancer auprès de Mme Demoustiez);

Le Président souhaite mentionner également le risque de réorganisation de locaux notamment suite à l'arrivée du Fonds Lacoste qui va prendre de la place à la bibliothèque. Une task force a été mise en place (constituée de G. Leloutre et A.-S. Daout). Ce groupe pourra être rejoint par d'autres intervenants.

Quid du nouveau bâtiment prévu pour la Faculté, interroge un membre ?

À cette question, il est répondu que le processus du projet d'un nouveau bâtiment pour la Faculté d'architecture sur le campus du Solbosch est en pause. L'université veut en effet inscrire le bâtiment dans un projet immobilier urbanistique et architectural plus global. Le projet est donc retardé mais pas annulé.

2.5. Commission Communication et Culture

Suivi de la Commission Communication et Culture du 26 avril 2021

2.5.1. Lancement de l'appel à projets

Le lancement projet vient d'être diffusé aux membres.

Un membre fait remarquer que, jusqu'à l'année dernière, il y avait une restriction dans l'élaboration des projets. La Vice-Doyenne de répondre que toutes les demandes sont prises en considération.

2.5.2. EXPO 21

La Commission Culture propose de coupler une exposition virtuelle fin juin à une expo physique fin septembre-début octobre. Les travaux des étudiants seront récupérés avant la fin de l'année.

Des informations détaillées seront envoyées dès la semaine prochaine.

2.5.3. Semaine d'accueil des étudiants en septembre – activités

Cette semaine, qui se voudra festive, pédagogique et rassembleuse de toute la communauté universitaire de Flagey, est en cours d'élaboration. La Vice-Doyenne évoque un vernissage prévu pour la fin de l'année.

2.5.4. Prix de la faculté et Prix du mémoire- composition des jurys

Les proclamations auront lieu sur la Grand-Place de Bruxelles le **samedi 9 octobre à 19h00**.

Pré-jury du prix du mémoire : 22 septembre 2021 ; jury prix du mémoire et de la faculté : 6 octobre 2021.

2.5.5. Publications de la faculté :

➤ **Publication sur Victor Bourgeois, de Iwan Strauven ([lien](#))**

I. Strauven propose dans cet ouvrage une biographie intellectuelle de Victor Bourgeois, une analyse de ses écrits et de sa démarche ainsi qu'un catalogue raisonné de ses projets d'architecture.

➤ **Sortie du livre Triennale Photographie et Architecture #7** (annexe n°8)

La faculté d'architecture profite de son dixième anniversaire et de l'édition 2021 de la Triennale Photographie et Architecture pour publier l'ouvrage « Triennale Photographie et Architecture #7 _ Espaces des Origines / Origines des Espaces », une occasion de jeter un regard rétrospectif sur une manifestation qui aborde l'architecture sous l'angle conjoint de la photographie et du récit depuis 15 ans maintenant.

Un projet porté par son commissaire Marc Mawet et soutenu avec force et vigueur par les directions et décanats successifs de l'ISACF La Cambre et de la faculté d'Architecture La Cambre-Horta.

Le Doyen présente en même temps les ouvrages par le biais de sa caméra.

3. Formation continue (annexe n°9)

Demande de reconnaissance d'une formation continue – « Certificat d'université – Formation pluridisciplinaire en Architecture, urbanisme et patrimoine – Urban Training » - Formation organisée par la faculté d'architecture en collaboration avec Urban Brussels.

Rapporteur : Benoît Moritz

Le Doyen rappelle l'importance et l'intérêt des collaborations engendrées par les formations continues. Dans le cadre d'Urban (organisme régional en charge de la délivrance des permis), c'est une opportunité pour la Faculté de contribuer à la fabrique de Bruxelles.

La note proposée expose les thématiques et cours envisagés, les modules et les équipes enseignantes. La formation devrait démarrer en janvier 2022.

Le Conseil facultaire est appelé à voter ce principe de formation continue en faveur des fonctionnaires de l'urbanisme, qui ont besoin d'appréhender au mieux les défis architecturaux d'aujourd'hui. Priorité sera donnée aux enseignants de la Faculté, affirme le Doyen, mais cette formation n'est pas exclusive, et est organisée hors cadre facultaire.

Vote.

Le Conseil facultaire vote à l'unanimité en faveur de cette formation continue.

4. Divers

- **New European Bauhaus** : la Faculté vient d'être sélectionnée comme l'un des cinquante partenaires du projet New European Bauhaus (aux contours encore imprécis). Le Doyen regrette que ce dossier ne soit pas introduit au nom de l'ULB ou de CIVIS, la candidature a été soumise au nom de la Faculté d'Architecture La Cambre-Horta. L'esprit du projet vise à (re)penser l'Europe et l'esprit européen de façon inclusive, mêlant art et urbanisme, architecture et paysage.

La Faculté aura besoin de porteurs de projet. La Région (Cabinet de R. Vervoort) et les acteurs bruxellois tenteront de se fédérer pour rassembler autant d'acteurs que possible. Un appel à projet européen sera lancé cet été. Vingt-Cinq millions d'euros pourront financer les 5 projets sélectionnés.

Un groupe de travail pourra être mis sur pied pour entamer la réflexion autour de ce projet en faculté.

Le Doyen sollicite les collègues et en particulier les chercheurs de la Faculté, en effet c'est probablement une occasion assez unique de faire porter la voix des recherches, des expérimentations faites en Faculté dans ces domaines de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage.

Pablo LHOAS,
Doyen